



Règlement Jeu-concours « La Balaguère fête ses 30 ans »

ARTICLE 1 : Société organisatrice

La société LA BALAGUERE SA, société anonyme au capital de 179 775 €, dont le numéro unique d'identification est 389 345 750 RCS Tarbes et dont le siège social est situé au 48 rte du Val d'Azun – BP3 – 65 403 ARRENS-MARSOUS cedex, organise un jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 : Principe du jeu

Début du concours le 30 avril 2015. Fin du concours le 27 septembre 2015.

Le jeu est un concours subdivisé en deux catégories : Histoire de voyage et Photo de voyage.

Les participants ne peuvent concourir dans les deux à la fois.

Catégorie Histoire de voyage

Thème : « votre meilleur souvenir de randonnée avec La Balaguère » (l'anecdote la plus amusante, votre plus beau voyage, votre plus belle rencontre...).

Cette catégorie est réservée strictement aux clients de La Balaguère et respectant les conditions de participation de l'article 3. Le récit doit comporter 20 lignes au minimum.

Catégorie Photo de voyage

Thème : « votre plus belle photo de randonnée ».

Cette catégorie est ouverte à toutes les personnes respectant les conditions de participation de l'article 3.

ARTICLE 3 : Participants

La participation est ouverte à toute personne physique majeure. Une seule participation par inscrit est autorisée (même nom, même adresse, même email).

Le participant doit être l'auteur de sa contribution.

La société organisatrice pourra éliminer tout participant avec participation multiple et se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la société, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Toute contribution incomplète ou envoyée en dehors des dates d'ouverture du concours ne sera pas examinée.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 4 : Présentation des lots

Le premier prix de chaque catégorie est soumis à des conditions particulières, qui font l'objet d'un article de l'annexe 1 au présent règlement.

Au total, ce jeu comprend 60 dotations.

A gagner pour chacune des catégories (photo et récit) :

- 1 randonnée aux Baléares pour une personne d'une valeur maximale de 1355 € (voir détail en annexe 1) ou 1 randonnée dans les Pyrénées pour une personne d'une valeur maximale de 640 € (Voir détail en annexe 1)

- 2ème et 3ème prix : un sac de voyages à roulettes + un opinel + un tour de cou + un wild seat d'une valeur maximale de 71,50 €
- 4ème et 5ème prix : un sac à dos 6 litres + un opinel + un tour de cou + un wild seat d'une valeur maximale de 36,30 €
- 6ème à 10ème prix : un sac à dos 6 litres + une gourde de randonnée + un opinel d'une valeur maximale de 31,40 €
- 11ème à 15ème prix : un sac à dos 6 litres + un opinel d'une valeur maximale de 22 €
- 16 à 20ème prix : une gourde de randonnée d'une valeur maximale de 9,40 €
- 21 à 25ème prix: un Wild Seat basique d'une valeur maximale de 9,90 €
- 26ème à 30ème prix : un tour de cou d'une valeur maximale de 4,40 €

ARTICLE 5 : Modalités de Participation

Le concours est accessible sur <http://www.labalaguere.com>.

Le participant doit indiquer ses coordonnées complètes : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, ville, email, numéro de téléphone, puis envoyer sa contribution par mail à

julie.webmaster@labalaguere.com

S'il concourt dans la catégorie « récit de voyage », il devra indiquer le nom du séjour sur lequel il est parti avec La Balaguère, ainsi que l'année de départ.

ARTICLE 6 : Détermination des gagnants

Début du concours le 30 avril 2015. Fin du concours le 27 septembre 2015.

Du 27 septembre au 2 octobre, un jury composé de 6 personnes retiendra 30 contributions pour chaque catégorie : Histoire de voyage et Photo de voyage.

Les 60 contributions retenues seront récompensées par un lot en fonction de leur classement par le jury.

Un vainqueur pour la catégorie Histoire de voyage et un vainqueur pour la catégorie Photo de voyage sera désigné. Pour ces deux gagnants, un tirage au sort sera effectué le 3 octobre 2015 lors de la soirée d'anniversaire de La Balaguère. Ce tirage au sort permettra de leur attribuer le trek aux Baléares ou la randonnée dans les Pyrénées.

ARTICLE 7 : Remise des lots

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par LA BALAGUERE sous quinzaine.

Le gagnant recevra son lot par courrier à l'adresse postale mentionnée lors de la participation.

La remise des dotations sera effectuée après vérification du respect des conditions particulières contenues dans l'annexe 1 du présent règlement.

Les lots ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot. Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer une dotation par une autre dotation de valeur égale ou supérieure.

Le lot est non cessible et ne peut être cédé à une autre personne. Il sera attribué à la personne ayant participé au concours.

ARTICLE 8 : Exploitation de l'image du gagnant

Les participants autorisent l'organisateur du jeu à diffuser leurs noms, prénoms, communes de résidence et contributions à des fins publicitaires ou promotionnelles. Ils doivent être les auteurs de la photo ou de l'histoire de voyage, et s'engagent à céder les droits d'auteurs à La Balaguère.

ARTICLE 9 : Règlement

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Les données à caractère personnel que les participants communiquent dans le cadre du concours sont uniquement destinées à LA BALAGUERE aux fins de gestion des participants, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots. Tous les participants au concours, disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, et de suppression relatifs aux données les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de la société organisatrice.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement complet déposé chez Maître MAZOUÉ, huissier de justice à Argelès-Gazost (65).

Le règlement complet peut être consulté sur www.labalaguere.com.

ARTICLE 10 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par email à l'adresse: julie.webmaster@labalaguere.com.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la fin de la session.

ANNEXE N°1 : DESCRIPTIF DES VOYAGES

Lot 1 « une place sur une randonnée en groupe accompagné aux Baléares » [Majorque, de Pollença à Valldemosa](#)

Ce voyage pour une personne, d'une durée de 8 jours aux Baléares, est d'une valeur maximale de 1355 € TTC.

Conditions particulières :

- Le départ de ce voyage exige un minimum de 6 participants et un maximum de 15, le gagnant sera inséré dans un groupe déjà constitué.
- Gain utilisable avant le 31/12/2016, dans la limite des dates de départs possibles.
- Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité.
- Les dates de séjour devront être arrêtées, en fonction des places disponibles, le plus rapidement possible au plus tard un mois avant la date de départ.
- Bonne condition physique indispensable (de 4 à 5 h de marche par jour).

Programme :

J1 : vol pour Palma. Hôtel à Palma.

J2 : transfert jusqu'au Cap Formentor, point de vue exceptionnel et marche de la Cala Murta à la plage de Formentor. Retour à Pollença en bateau. Nuit en hôtel.

J3 : par un chemin pavé en pierre sèche qui reliait, jadis, les villages de Tramuntana, traversant les oliveraies marche jusqu'au monastère de Lluch. Possibilité de faire l'ascension du Puig Tomir. Nuit au monastère en chambre double, dans une atmosphère unique et dans un des plus beaux monuments religieux de l'île.

J4 : transfert pour rejoindre la Cala Tuent, où les oliviers dévalent jusqu'aux eaux claires et turquoise de la plage. Baignades (selon la saison) puis par un magnifique chemin en balcon sur la mer poursuite pour la vallée protégée de Balitx. Nuit en ferme-auberge datant du XVIe dans un cadre bucolique.

J5 : marche en direction de Soller en passant par le village de Fornalutx, aux constructions en pierre, aux toits en tuile rouges et aux volets ; puis le village de Puerto Soller. Nuit en hôtel de charme sur le port.

J6 : par un sentier littoral donnant accès aux différentes criques, et abrités sous une belle pinède, marche jusqu'à la Cala Déia, le petit port de pêche. Nuit en hôtel dans le vieux Déia, plein de charme et convivial.

J7 : Montée à travers des chênes lièges et des hêtres en direction du Puig de Caragoli, puis le Puig de Teix. Beau point de vue au mirador de Ses Puntetes. Poursuite jusqu'au village de Valldemosa, plantée d'oliviers et d'amandiers. Retour à Palma. Hôtel.

J8 : transfert à l'aéroport de Palma.

Forfait tout compris excepté :

Forfait tout compris exceptés : les entrées des musées, le transfert aéroport / hôtel le J1, les repas du J1 et le déjeuner du J8, les boissons, les frais d'inscription, l'assurance.

Autre lot 1 : « une place sur une randonnée en groupe accompagné dans les Pyrénées » [Gavarnie Ordesa, cirques et canyons sans frontières](#)

Ce voyage pour une personne, d'une durée de 7 jours dans les Pyrénées, est d'une valeur maximale de 640 € TTC.

Conditions particulières :

- Le départ de ce voyage exige un minimum de 5 participants et un maximum de 15, le gagnant sera inséré dans un groupe déjà constitué,
- Gain utilisable avant le 31/12/2016, dans la limite des dates de départs possibles.
- Les dates de séjour devront être arrêtées, en fonction des places disponibles, le plus rapidement possible au plus tard un mois avant la date de départ.
- Bonne condition physique indispensable (de 5 à 6 h de marche par jour).

Programme :

J1 : transfert et montée au cœur du majestueux cirque de Troumouse. Descente vers notre auberge, en fin de journée.

J2 : nouvelle journée et nouveau cirque : Estaubé. Les murailles calcaires impressionnent toujours autant, avant de retrouver le bucolique, des pelouses verdoyantes. Arrivée et nuit à Gavarnie village.

J3 : randonnée en balcon jusqu'au cœur du cirque de Gavarnie par quelques chemins secrets. Montée insolite et sportive jusqu'au refuge des Sarradets (2587 m), au pied de la Brèche de Roland.

J4 : passage de la Brèche de Roland (2807 m). Dépaysement total : nous changeons de versant, mais aussi de pays. Traversée superbe au-dessus du grand canyon d'Arrazas au milieu des isards et des edelweiss. Nuit au refuge de Goriz (2180 m) au pied du Mont Perdu.

J5 : parcours de la Faja de Pelay, immense vire dominant le canyon d'Arrazas. Descente jusqu'au fond du canyon d'Ordesa. Nuit en gîte.

J6 : montée au Port de Boucharo (2270 m) pour un retour en France. Un itinéraire tout en descente aux points de vue remarquables, nous conduit jusqu'au village de Gavarnie pour une dernière soirée.

J7 : fin du séjour en début de matinée.

Forfait tout compris excepté :

Forfait tout compris exceptés : Les boissons en dehors des repas, les frais d'inscription et l'assurance.